



Mairie de  
**SAINT FERREOL D'AUROURE**  
Commune de Loire Semène

*REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE*

*Le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur  
Jean-Paul AULAGNIER, Maire*

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 24 JUIN 2019**

<b>Nombres de membres : 19</b> <b>Nombre de présents : 14</b> <b>Date de la convocation :</b> <b>17 juin 2019</b> <b>Date d'affichage :</b> 17 juin 2019	Présents : Jean-Paul AULAGNIER – Roland RIVET – Guy ESCOFFIER - Nathalie MONTERYMARD – Patricia VILLEVIEILLE – Bernard COLLIN – MARGOT Françoise - GROS stéphanie– SOULIER Marie-Claude – Michel TIXIER – André ROSIAK – Lila BENABDESLAM – Séverine BERNARD – Nathalie CHAMBON
	<b>Pouvoirs :</b> Catherine BISSARDON avait donné pouvoir à Guy ESCOFFIER – Agnès CARPOT avait donné pouvoir à André ROSIAK
<b>Acte rendu exécutoire</b> <b>Après dépôt en Préfecture Le</b>	<b>Secrétaire :</b> Lila BENABDESLAM
	<b>ABSENTS :</b> Romain PETIT- Catherine BISSARDON – Michel HEYRAUD – Yoann CHANIAC – Agnès CARPOT

*Avant tout, Monsieur le Maire propose d'avoir une pensée pour Josiane DEGACHE disparue récemment et qui avait, en son temps, été élue de la commune.*

*Suite à cette disparition et après discussion avec son époux, Marcel DEGACHE, à la demande de ce dernier compte tenu que Josiane DEGACHE collectionnait et regroupait tout ce qui pouvait avoir trait à la commune, Monsieur le Maire confirme, comme cela lui avait été indiqué, qu'une exposition « souvenir » pourrait être organisée sur notre commune.*

*Monsieur le Maire propose ensuite d'adopter le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.*

*Après cela, Monsieur le Maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour du précédent conseil, n'ayant pu les proposer en temps et heure par manque d'information. Il s'agit des points*

*19-06-09 – Lotissement – emprunt relais autorisation de contracter  
19-06-10 – Lotissement – attribution du lot n° 7  
19-06-11 – Concours des maisons fleuries – bons d'achats*

*Monsieur ROSIAK souhaite ajouter un point sur l'annonce de la canicule et connaître les actions qui seront mises en œuvre dans notre école, (notamment les deux classes de maternelle) qui n'a pas, comme la majorité des écoles, de climatisation.*

*Monsieur le Maire répond qu'il ne faut pas épiloguer sur la canicule, que bientôt il faudra se calfeutrer chez soit dès qu'il fera -5°C, et il se pose la question de savoir comment les gens font dans le sud.*

*Monsieur ROSIAK demande si l'école a été contactée pour connaître leur besoin, en terme d'eau ou de salle de repli.*

*Monsieur le Maire répond que la municipalité est en contact en permanence avec l'école et rappelle que Stéphane GINEYS est omniprésent et qu'il sait très bien ce qu'il faut faire mais qu'un contact sera pris*

### **19-06-01 – communauté de communes Loire-Semène – présentation du rapport d'activités 2018**

Comme le stipule l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités de la Communauté de Communes doit être présenté dans chacune des communes membres.

Voici donc une présentation des faits marquants de l'année 2018.

#### **1/ Administration Générale :**

- Une population toujours en hausse : 20 851 habitants au 01/01/2019,
- Un Conseil Communautaire qui s'est réuni à 8 reprises et le bureau à 28 reprises,
- Des dépenses de fonctionnement pour un montant de 8 792 590,85 €, des recettes de fonctionnement pour un montant de 9 456 614,75 €, des dépenses d'investissement pour un montant de 1 670 186,58 € et des recettes d'investissement pour un montant de 374 953,89 €,
- Budgets annexes Assainissement Régie : Section de fonctionnement (recettes : 1 675 767,94 €, dépenses : 1 370 737,59 €) - Section d'investissement (recettes : 1 265 551,05 €, dépenses : 1 234 148,02 €),
- Budgets annexes Assainissement DSP : Section de fonctionnement (recettes : 36 890,92 €, dépenses : 1742,40 €) - Section d'investissement (recettes : 39 662,00 €, dépenses : 43 958,60 €),
- Budgets annexes Economie : Section de fonctionnement (recettes : 516 772,30 €, dépenses : 351 909,63 €) - Section d'investissement (recettes : 2 295 055,60 €, dépenses : 2 311 518,61 €),

#### **2/ Développement économique :**

- Disponibilités foncières sur le territoire communautaire : 4 parcelles représentant 21 988 m<sup>2</sup> disponibles :
- ZA de la Sagne - Saint Ferréol d'Auroure :
- Lot n° 9 : 6 655 m<sup>2</sup> - compromis de vente signé en décembre
- Lot n°10 : 6 561 m<sup>2</sup> - pré réservation
- Lot n°11 : 5 272 m<sup>2</sup>
- ZA de la Plaine des Mats - Saint Didier en Velay :
- Lot restant : 3 655 m<sup>2</sup>
- Pépinière d'entreprises du Viaduc de Pont Salomon : 7 lots de 123 m<sup>2</sup> à 360 m<sup>2</sup> - Proposition de location pour une durée limitée de 24 mois renouvelable 11 mois - Départ de l'entreprise SOGETREL – Renouvellement de baux ALPHA PUB et TECHNI CAR

Disponibilité d'un module de 360 m2.

- Hôtel d'Entreprises de Saint-Just-Malmont : 7 lots de 16 m<sup>2</sup> à 260 m<sup>2</sup> - Proposition de location à des porteurs de projet « tertiaire » pour une durée limitée de 24 mois renouvelables 11 mois - Arrivée de l'entreprise MIX PROCESS - Renouvellement de bail ISITECC  
Aucune disponibilité.
  - ZA de Bramard : poursuite de la mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage technique, juridique, financière : décision de portage en régie de cette zone d'activités. (Acquisition d'une parcelle pour obtenir une surface de 17 ha environ)
  - Site du Crouzet : Démarches liées au diagnostic pollution du site portées par le futur acquéreur, échanges en cours sur la finalisation de l'acquisition du tènement par l'entreprise.
  - Pôle économique et d'usages numériques : Participation au projet de création en partenariat avec Aurec sur Loire, aux différentes réunions (COFIL, plan de financement...)
  - Extension de la ZA rue de l'industrie à Aurec sur Loire : Suivi du projet de développement industriel de l'entreprise Interep, participations aux diverses réunions (site future déchetterie, plan de financement...)
  - Acquisition du tènement route du Fau et signature d'un bail commercial avec CHEYNET SAS.  
Participation au comité de suivi, demande de subvention, suivi des travaux.
  - Fonds d'Intervention Local Loire Semène (FIL) : créé en juillet 2016, ce fond permet d'apporter une aide directe aux entreprises dans le but de maintenir et développer l'activité économique sur le territoire, mise en relation avec les équipes LEADER, conventionnement avec la Région.
  - Aide à l'immobilier d'entreprise : Gestion administrative du dispositif en partenariat avec le Département de la Haute Loire (projets immobiliers supérieurs à 500 m<sup>2</sup>)

### **3/ Aménagement du territoire :**

- SIG : acquisition de la solution WebSIG intercommunale mutualisée au niveau du PETR de la Jeune Loire qui permet de partager les données plus efficacement avec les communes et qui offre la possibilité de publier des cartes en ligne – Évolution du plan d'adressage des communes.
- PROGRAMME HABITER MIEUX : Dispositif d'aides pour améliorer les performances énergétiques des logements mis en place en septembre 2016 – Fort succès sur le territoire – Financement de 34 dossiers en 2018

### **4/ Travaux-Voiries et Bâtiments Communautaires :**

- Programme Voirie 2018 :
  - SAINT FERREOL D'AUROURE : Route du Mont
  - SAINT DIDIER-EN-VELAY / LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE : Avenue du Bois Lafayette
  - SAINT JUST MALMONT : Rue du stade – Affermissement de la Tranche Optionnelle du Programme Voirie 2017
- Programme triennal 2018-2019-2020 :
  - Entretien des chaussées : La Séauve sur Semène - Avenue Marcel Pagnol - Reprise d'affaissement, PATA / Saint Ferréol d'Auroure – Route du Mons – PATA / Saint Didier-en-Velay – ZA Robert - Mise à niveau de tampons / Pont Salomon – Rue du Roussignol - Reprise d'enrobé / Pont Salomon – ZA Portes du Velay - Mise à niveau de tampons / Saint Victor Malescours – Route du Trève - Réfection de grille

- Entretien des accotements : Pont Salomon – Route du Roussignol – Bétonnage fossés pour stabilisation des accotements / Saint Ferréol d'Auroure – ZA La Sagne - Pose de caniveaux béton
- Entretien de la peinture routière : Pont Salomon – Rue de la gare et Rue du Velay / La Séauve sur Semène - Avenue Marcel Pagnol / Saint Didier-en-Velay – ZA Robert / Saint Just Malmont – Route Nationale / Saint Didier-en-Velay et Saint Victor Malescours – Route du Trève / Saint Ferréol d'Auroure – Route de Firminy
- Bâtiments Communautaires : 60 217,56 € TTC d'entretien – 313 923 .29 € TTC d'investissements,
- Travaux en Régie : 33 000.51 €,
- Informatique : Mise en place de la GED qui a permis de gérer électroniquement les flux de validation notamment au niveau du courrier et des documents comptables.  
Achat de matériel informatique pour un montant de 25 770. 98 € (renouvellement PC, imprimantes...).
- Grands projets :
  - Bibliothèque de St Ferréol d'Auroure : Réception des travaux le 26 février 2018 - Le coût total de cet équipement s'élève à 215 700 €.
  - Bibliothèque de Saint Victor Malescours : Réception des travaux le 22 février 2018. Le coût total de cet équipement s'élève à 82 900 € HT
  - Musée de la Faulx à Pont Salomon : projet de réhabilitation du musée, le cabinet A+D+F David FARGETTE a été choisi pour la mission de maîtrise d'œuvre sur ce projet
  - Passerelle Saut du chien à Aurec/Loire : elle permet aux piétons de franchir une double barre rocheuse qui interdisait jusque-là tout passage. Le coût global de ces travaux s'élève à 160 244,00 € H.T.
  - Aire multi activités de pleine nature à La Séauve/Semène : mise en place d'une offre touristique multi activités basée sur les sports et loisirs en milieux naturels. Maîtrise d'œuvre confiée à l'entreprise STRATEGIE, volet paysager sous-traité au bureau d'étude OSMOSE. Le coût global s'élève à 29 955 € H.T.
  - Extension ZA Rue de l'industrie à Aurec/Loire : Elle permet le développement de l'entreprise INTEREP. Les travaux ont commencé début 2019 pour une durée de 5 mois. Le mandataire est l'entreprise TREMA. Le montant total de ce projet s'élève à 572 827 .37 € H.T.

## **5/ Développement Durable :**

- Contrat de Rivière : travaux d'entretien (tels que la mise en défens des pâtures par pose de clôtures, mise en place d'abreuvoirs et désenrésinement des berges) sont prévus sur le cours d'eau du Sambalou dans le cadre du Contrat de rivière Ondaine Lizeron passé avec Saint-Etienne Métropole, Réflexion sur priorités d'actions à inscrire dans les DIG (déclarations d'intérêts générales) obligatoires pour pouvoir intervenir sur ces propriétés, en partenariat avec la commune de Saint-Just-Malmont : début des travaux prévu pour l'automne 2019.
- Lancement Projet de renaturation du Sambalou : Entreprise retenue pour le groupement de maîtrise d'œuvre : Miramand-Cesame-Boyer, pour un montant de 21 421.88€ HT.
- Étude hydromorphologique de l'affluent de Lherbret : Forte érosion due à des arrivées d'eau de ruissellement de l'amont. Les berges sont abruptes et le cours d'eau s'est enfoncé. Danger pour les randonneurs. Une sécurisation du PR par l'aménagement des berges et la réfection du pont est prévue.
- Blocs Containers : 8

- Fleurissement : 59 350 plants fournis aux communes pour 44 811,95 €,
- Étude transfert compétence eau et assainissement : Prise de compétence « Assainissement » depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018  
Tranche optionnelle pour l'étude préalable au transfert de la compétence Eau Potable affirmée en bureau communautaire le 18/09/2018.
- Assainissement : cette compétence comprend l'entretien et l'investissement sur les stations d'épuration et sur les réseaux d'assainissement ou d'eaux pluviales urbaines. Le volet administratif et financier (investissement) est géré par la Communauté de Communes, la partie travaux de l'assainissement collectif reste à la charge des communes. Ces dernières restent le premier interlocuteur pour toute demande concernant le service d'assainissement.  
Travaux de réfection (en cours) : La-Séauve-sur-Semène - Route de Bozon - Mise en séparatif EU/EP / Aurec-sur-Loire - L'Hermet - Raccordement du hameau / Saint-Just-Malmont - Rue du stade - Mise en séparatif EU/EP / Saint-Ferréol-d'Auroure - Rue de l'Ouest - Extension de réseau / Saint-Didier-en-Velay – RD 500 - Mise en séparatif EU/EP + création de réseaux.  
Projet de reconstruction d'une nouvelle station d'épuration située à La-Séauve-sur-Semène. Début des travaux le 05/11/18 – Fin des travaux située à La-Séauve-sur-Semène.
- Schéma directeur d'assainissement communautaire : pour avoir une connaissance exhaustive des réseaux et de leur état. Offre retenue du bureau Réalité Environnement de Villefranche sur Saône pour un montant de 219 240,00 € HT
- Bassin de rétention ZA Les portes du Velay : Remise en état du bassin terminée par l'entreprise MOULIN pour un montant de 178 943.25€ HT.

## 6/ Développement Touristique :

- Office de Tourisme : antenne Aurec sur Loire (Fréquentation = 1136)
- Déménagement de l'office de tourisme 12 rue du Commerce à Aurec sur Loire en décembre pour rendre l'Office de Tourisme plus visible et accessible aux PMR.
- Piscine St Didier en Velay– Piscine d'Aurec sur Loire (Fréquentation = 9 051),
- Animations touristiques : mise en place d'un programme d'animations estivales (sortie VTT, découverte plantes sauvages, stages de photographies...)
- Projets touristiques :
  - Passerelle Saut du chien : elle permet aux piétons de franchir une double barre rocheuse qui empêchait jusque-là tout passage.
  - Espace VTT : mise en place d'un réseau d'itinéraires VTT de tous niveaux pour contribuer à augmenter la pratique du VTT
  - Site d'escalade de Semène : projet de réhabilitation du site d'escalade de Semène implanté sur la Commune de Saint Ferréol d'Auroure.
  - Aire multi activités de La Séauve sur Semène : projet de structuration de l'espace naturel, de liaison des différents pôles (commerces, prestataires, ...)

## 7/ Culture :

- Lecture :
- Réseau intercommunal de lecture publique : tarifs adhésion communs à toutes les médiathèques, inauguration des nouveaux locaux des bibliothèques de St Victor Malescours et de St Ferréol d'Auroure le 20/04/19, informatisation de la bibliothèque de Pont Salomon.
- Adhérents 2018 : Aurec sur Loire : 932 (968 en 2017), La Séauve sur Semène 92 (70 en 2017), Pont-Salomon : 313 (idem en 2017), Saint Didier en Velay : 698 (722 en

2017), Saint Ferréol d'Auroure : 275 (95 en 2017), Saint Just Malmont : 702 (703 en 2017), Saint Victor Malescours : 65 (38 en 2017).

- Animations : Les Tites Z'Oreilles (TZO) étendu à l'ensemble des structures - Le Club ado créé à Saint-Didier en Velay dans la continuité des Tites Z'Oreilles, Clubs d'écoute et rendez-vous musicaux, animations autour du numérique (tablettes, casque de Réalité Virtuelle...), atelier parents-enfants en partenariat avec le CISPD autour du jeu vidéo.  
Sur 2018, ces animations ont attiré 5 195 personnes dont 1797 enfants
- Développement de partenariats culturels avec la Comédie de Saint-Étienne, le Département de la Haute-Loire, le musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne...
- Mise en place d'une convention territoriale de développement pour l'éducation aux Arts et à la Culture (2018/2021)
- Musée de la Faulx à Pont Salomon : nombre de visiteurs : 209

## **8/ Famille – Jeunesse :**

- Petite Enfance :
  - Relais Petite Enfance La Semène des 4 Jeux Dits :
  - Nombre d'enfants accueillis en 2018 : 2 163 lors des temps collectifs du relais et 1 288 assistantes maternelles,
  - Nombre de rendez-vous avec les familles et /ou assistantes maternelles de janvier à décembre : 60 rendez-vous et 357 contacts téléphoniques avec les familles,
    - Crèche Croq'Malice : un taux d'occupation de 81.34 %,
    - Crèche Les Matrus : un taux d'occupation de 79.34 %,
    - Diverses actions ont été menées sur 2018 avec plus particulièrement :
  - Projet « guichet unique » :
  - Projet « Ecole-relais »
  - Projet autour du conte
  - Formation avec l'IREPS
  - Projet musique
  - Projet psychomotricité
  - Spectacles sur les saisons en lien avec le service culture
  - Journées familiales, matinée et pique-nique de fin d'année,
  - Partenariat avec le Relais Petite enfance, les médiathèques, les écoles, les centres de loisirs, la PMI, la CAF/MSA
- Enfance :
  - Pierre Royon :
    - Périscolaire (y compris accueil des mercredis) : 22 499 heures réalisées (+ 6 %),
    - Vacances : 30 105 heures réalisées (- 10 %),
    - TAP : 13 431 heures réalisées (- 40 %),
  - Les Galarés :
    - Périscolaire : 10 710 heures réalisées (+ 38 %),
    - Accueil des mercredis : 4 817 heures réalisées (-49 %),
    - Vacances : 23 333 heures réalisées (- 10 %),
    - TAP : 5 420 heures réalisées (- 45 %)

- L'îlojeux :
  - Péri scolaire : 10 139 heures réalisées (+ 137 %),
  - Accueil des mercredis : 9 164 heures réalisées (- 43 %),
  - Vacances : 36 448 heures réalisées (- 9 %),
  - TAP : 13 831 heures réalisées (- 42 %)
- o La Séauve sur Semène :
  - Péri scolaire : 6 895 heures réalisées (-9 %)
  - TAP : 3 323 heures réalisées (- 44 %)
- Saint Ferréol d'Auroure :
  - Péri scolaire : 21 390 heures réalisées (+ 16 %)
  - TAP : 7 746 heures réalisées (- 39 %)
- Saint Victor Malescours :
  - Péri scolaire : 6 736.50 heures réalisées (-11.48 %)

## **9/ CISPDP :**

- Organisation de quatre journées Sécurité Routière à destination des élèves de 4<sup>ème</sup>, et 3<sup>ème</sup> du territoire,
- Poursuite du projet expérimental « Actions hors les murs » pour les 12-17 ans, Une équipe mobile est déployée sur le terrain afin de proposer aux jeunes du territoire de se réunir autour de projets communs : loisirs, chantiers éducatifs, prévention, écoute...
- Activités sportives culturelles et de loisirs : 312 participations sur l'ensemble des activités
- Chantiers éducatifs : 16 chantiers éducatifs (désherbage, peinture...) réalisés en 2018 avec 135 participations
- Missions service civique : actions de préventions et de sensibilisation (addictions, jeux vidéo, dangers d'internet et réseaux sociaux, violences conjugales, harcèlement scolaire...)
- Vidéo protection : remplacement de 29 caméras au total
- Fourrière automobile.

## **10/ Communication :**

- Site Internet : 27 615 internautes en 2018 contre 23 413 en 2017
- Site Internet mutualisé avec les communes membres
- Rédaction des News de la Semène (6 numéros) à l'attention des élus,
- Rédaction de Coms Coms info (8 numéros) à l'attention du personnel,
- Bulletin Communautaire : 9500 exemplaires distribués en 2018
- Diffusion de l'information locale sur les réseaux sociaux :
  - Création d'un réseau avec les professionnels du tourisme par l'intermédiaire d'une page Facebook « Loire Semène Tourisme » créée le 5 avril 2016 : En 2018, 400 personnes se sont abonnées à la page Facebook.
  - Création d'une page Facebook de la Communauté de Communes Loire Semène le 14 janvier 2017 : En 2018, 410 personnes ont « liké » la page et 156 se sont abonnées aux actualités.

- Organisation de la visite préfectorale fin août 2018

Monsieur le Maire propose de prendre acte de la présentation du rapport d'activités

**VOTE : UNANIMITE sur 16 votants**

**19-06-02 – Communauté de Communes Loire-Semène – Convention de mise à disposition de terrains communaux à la communauté de communes Loire-Semène pour la création d'un aménagement touristique**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Loire-Semène, dans le cadre de la stratégie de développement touristique « territoire d'excellence pleine nature » a prévu la réhabilitation et la sécurisation du site d'escalade surplombant la Semène proche du hameau de Lafayette située sur une parcelle désignée comme bien de section non syndiqué et dont la propriété revient donc à la commune.

Pour se faire, il convient de mettre à disposition cette parcelle à la communauté de communes Loire-Semène par convention.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la parcelle AC0088 pour la période du 26 mars au 31 décembre 2019.

**VOTE : UNANIMITE sur 16 votants**

**19-06-03 – Communauté de communes Loire-Semène – Représentativité des communes**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) doivent faire l'objet d'une recomposition l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux.

L'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit deux hypothèses pour déterminer le nombre de sièges des conseils communautaires et leur répartition entre les communes membres.

1<sup>ère</sup> hypothèse : La recomposition dite de « droit commun »

La première hypothèse est celle appelée « recomposition de droit commun ». Elle figure au 1<sup>o</sup> de l'article L. 5211-6-1 du CGCT. Le nombre de sièges est fixé dans un tableau au III de l'article L. 5211-6-1 du CGCT en fonction de la population de l'EPCI. Les sièges sont répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Quatre règles sont à respecter pour que la recomposition soit validée :

- Si une commune n'a pas de siège attribué, elle bénéficie d'un siège « de droit »
- Si une commune détient plus de la moitié des sièges, alors le nombre sera ramené à la moitié des sièges arrondi à l'entier inférieur.
- Une commune ne peut pas posséder plus de sièges qu'elle n'a de conseillers municipaux, si tel est le cas son nombre de siège sera réduit à son nombre de conseillers municipaux.
- En cas d'égalité à la plus forte moyenne lors de l'attribution du dernier siège chaque commune concernée se voit attribuer un siège.

Ainsi, Loire Semène se voit attribuer 30 sièges répartis de la manière suivante :

- Aurec sur Loire : 9 membres ;
- Saint Just Malmont : 6 membres ;
- Saint Didier en Velay : 5 membres ;
- Saint Ferréol d'Auroure : 4 membres ;

- Pont Salomon : 3 membres ;
- La Séauve sur Semène : 2 membres ;
- Saint Victor Malescours : 1 membre

#### 2<sup>ème</sup> hypothèse : L'accord local

La seconde hypothèse est celle d'un accord local devant être validé à la majorité des deux tiers des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population de l'EPCI ou inversement, avec l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si celle-ci est supérieure au quart de la population totale.

Cinq règles sont à respecter pour que cet accord local puisse être validé :

- Le nombre total de sièges répartis ne peut excéder de plus de 25% de celui qui serait attribué en cas d'absence d'accord local ;
- Les sièges doivent être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune telle qu'elle résulte du dernier recensement ;
- Chaque commune doit disposer d'au moins un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- La part des sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population par rapport à la population globale des communes membres. Excepté dans deux cas :
- Lorsque l'accord qui attribue deux sièges à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du I<sup>o</sup> du IV de l'article L. 5211-6-1 du CGCT conduirait à l'attribution d'un seul siège.
- Lorsque l'accord local maintient ou réduit l'écart de plus de 20 % qui aurait existé en cas d'absence d'accord

Dans la perspective des élections municipales de mars 2020, à défaut de délibération des communes ou à défaut d'accord avant le 31 août 2019 à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou inversement, comprenant l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, quand celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres, ce qui est le cas de la commune d'Aurec sur Loire, la composition de l'organe délibérant est celle prévue dans la répartition automatique dite de « droit commun ».

Sur proposition du Bureau communautaire du 04 juin 2019, et dans la continuité de l'accord local acté en 2017,

Monsieur le Maire propose en application du 1<sup>er</sup> alinéa du I<sup>o</sup> de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer à 31 le nombre de membres et de les répartir comme suit :

- Aurec sur Loire : 8 membres
- Saint Just Malmont : 7 membres
- Saint Didier en Velay : 5 membres
- Saint Ferréol d'Auroure : 4 membres
- Pont-Salomon : 3 membres
- La Séauve sur Semène : 2 membres
- Saint Victor Malescours : 2 membres

Cette répartition répond aux règles édictées précédemment.

**VOTE : UNANIMITE sur 16 votants**

#### 19-06-04 - Jurés d'Assises – tirage au sort 2020

Monsieur le Maire expose en application des dispositions des articles 260, 261, 261-1 et 262 du Code de Procédure Pénale, il doit être procédé au tirage au sort des jurés d'assises 2017.

Ce tirage au sort porte sur la liste électorale de la commune.

Le Code de Procédure Pénale stipule que le Maire tire au sort publiquement, à partir de la liste générale des électeurs de la commune, un nombre triple de celui fixé par arrêté préfectoral pour la circonscription considérée. Le nombre de juré doit être égal à 1 juré pour 1300, soit, pour la commune, 2 jurés. Il convient donc de tirer au sort 6 noms.

Il sera procédé au tirage au sort de la manière suivante :

Pour chaque nom, il est procédé au tirage du chiffre des milliers (0 ou 1), puis à celui des centaines (0 à 9), puis à celui des dizaines (0 à 9) et enfin à celui des unités (0 à 9). Le nombre ainsi défini étant le numéro d'inscription sur la liste électorale.

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort.

**VOTE : UNANIMITE sur 16 votants**

### **19-06-05 – SICCDE – Adhésion de la commune de ST-GENEST MALIFAUX**

Monsieur le Maire expose que par un courrier en date du 17 avril dernier, le Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants a informé la commune que le bureau du comité syndical avait accepté, lors de sa réunion du 6 avril 2019, la candidature de la commune de ST-GESNEST MALIFAUX.

Les communes membres ont donc maintenant trois mois pour se prononcer sur cette adhésion.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'adhésion de la commune de ST-GESNEST MALIFAUX au SICCDE

**VOTE : UNANIMITE sur 16 votants**

### **19-06-06 – Travaux de rénovation de l'école publique – autorisation de demande de subvention régionale**

Monsieur le Maire rappelle que qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation de l'école publique comprenant la reprise des façades et le remplacement des menuiseries, pour la somme de 78 108 € HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Régional Rhône-Alpes Auvergne au taux de 44,81 % (35 000 €)

*Monsieur le Maire ajoute que ce projet ayant été évoqué au cours d'une rencontre lors de l'inauguration de la passerelle du saut du chien à Aurec-Sur-Loire avec caroline DI VINCENZO Conseillère Régionale, Pierre HERNANDEZ, chargé de missions de Laurent WAUQUIEZ avait pris contact, dès le lundi suivant, avec lui pour lui annoncer qu'une somme de 50000 € serait allouée à la commune pour mener à bien ce projet dans la mesure où la subvention ne dépasse pas 50 % de son montant total .*

*Dans un premier temps, la subvention retenue par la Municipalité est de 35000 € (44,81 %), les 15000 € restant seront affectés à un autre projet*

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à solliciter la subvention susvisée.

**VOTE : UNANIMITE sur 16 votants**

### **19-06-07 – Budget lotissement – décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été évoqué, lors du vote du budget, que des erreurs avaient été commises sur le calcul de la TVA sur la marge de revente des parcelles au lotissement « bel horizon ». Aussi, il y a lieu de modifier le budget du lotissement communal afin de régulariser des écritures liées au paiement de cette TVA. Ce budget sera toujours voté en suréquilibre comme lors de son approbation.

Le budget serait modifié de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Imputation initiale	modification	Imputation modifiée
67	673	0	440 922,00	440 922,00
70	7015	342 637,61	413 201,56	755 839,28

Monsieur le Maire propose d'approuver cette modification.

**VOTE : UNANIMITE sur 16 votants**

19-06-08 – Budget communal – décision modificative n° 1

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget principal de la commune le montant des dotations

d'état à percevoir n'était pas encore connu, il avait donc été voté les mêmes montants que l'an passé.

Aujourd'hui, ces dotations sont connues et il convient donc d'effectuer une modification budgétaire

Le budget serait modifié de la manière suivante :

Section de fonctionnement recettes

Chapitre	Article	Imputation initiale	modification	Imputation modifiée
74	74121	90 000,00	24 000,00	114 000,00
74	74127	60 000,00	6 000,00	66 000,00
		TOTAL	30 000,00	

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre Article Imputation initiale modification Imputation modifiée

Chapitre	Article	Imputation initiale	modification	Imputation modifiée
11	60626	0,00	1 000,00	1 000,00
11	6064	1 000,00	1 000,00	2 000,00
11	6067	8 500,00	1 000,00	9 500,00
11	611	5 500,00	2 000,00	7 500,00
11	614	1 500,00	2 000,00	3 500,00
12	6413	20 000,00	23 000,00	43 000,00
		TOTAL	30 000,00	

Monsieur le Maire propose d'approuver cette modification.

**VOTE : UNANIMITE sur 16 votants**

### **19-06-09 – Budget communal – emprunt**

Monsieur le Maire expose que les personnes qui s'étaient proposées pour acquérir le lot n° 7 du lotissement communal « Bel Horizon » ont décidé d'abandonner leur projet, notamment faute de financement. De plus, suite à leur souhait de se désister initialement puis après être revenus sur leur décision, la signature de la vente avec les acquéreurs du lot n°2 n'a pu avoir lieu dans les temps. De ce fait, la commune ne peut rembourser la totalité du prêt relais qu'elle avait contractualisé avec la caisse d'épargne dont la date butoir est le 10 juillet prochain.

Compte tenu de l'attente de versements des subventions (280 000 €) il convient de ne réaliser un nouvel emprunt de 370 000 € avec la caisse d'épargne sur une durée de 12 mois qui permettra le remboursement intégral à l'échéance du 10 juillet du premier emprunt relais. Ce second emprunt sera quant à lui remboursé avant son échéance grâce à la vente des deux lots précités, à savoir le lot 2 et le lot 7 et à l'encaissement des subventions.

Ainsi consultée, la caisse d'épargne a proposé un prêt relais sur les bases susmentionnées, au taux de 0,35 % + 0,15 % du montant emprunté pour les frais de dossier en sachant qu'il peut être effectué un remboursement partiel ou total à chaque échéance sans pénalité.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à contracter un prêt relais auprès de la caisse d'épargne dans les conditions énoncées ci-avant

**VOTE : UNANIMITE sur 16 votants**

### **19-06-10 – Lotissement bel horizon – Vente du lot n° 7**

Monsieur le Maire expose que suite au désistement évoqué ci-avant pour le lot n° 7 du lotissement Bel Horizon, ce dernier a été proposé aux personnes qui avaient déposé une option en attente lors de la mise en vente des lots il y a quelques mois.

Mademoiselle Caroline SOLMONA et son compagnon Maxime GRUET nous ont confirmé vouloir acquérir ce lot aux conditions ci-après :

129 € le m<sup>2</sup> pour une surface totale de 965 m<sup>2</sup> soit 124 485 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à vendre le lot n° 7 à Mlle SOLMONA et M. GRUET au prix proposé.

**VOTE : UNANIMITE sur 16 votants**

### **19-06-11 – concours des maisons fleuries**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal Enfants a décidé de l'organisation d'un concours « maisons fleuries » sur notre commune.

Afin de récompenser les trois premiers gagnants de ce concours, la Municipalité souhaite leur remettre des bons d'achat dans une jardinerie respectivement de 100, 80 et 60 euros.

Monsieur le Maire propose donc l'autoriser à remettre ces bons d'achats à ces lauréats .

**VOTE : UNANIMITE sur 16 votants**